

GENTILLY, le 16 AVRIL 2008

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2008**

PRESIDENTE : Madame **TORDJMAN**, Maire.

PRESENTS - Mme **TORDJMAN** – M. **DAUDET** – Mme **COSNARD** – M. **AGGOUNE** - M. **ALLAIS** Gilles - M. **SANOKHO** - Mlle **LENTZ** - Mme **NAZE** – M. **BRAND** – Mme **JOUBERT** (**présente jusqu'au point N° 6**) – M. **VERONESE** – Mme **MORELLE** - M. **PRUNIER** – Mme **GUILLEMAIN** - M. **KROP** – Mme **BONNET-TUCZAPSKI** – M. **BOMBLED** - Mme **CHAURNET** – Mlle **MICHEL** Mme **PORHAULT** – Mme **HUSSON** – M. **AHMED** – M. **CAMARA** – M. **ALLAIS** David – M. **SEVE** – Mme **GUILLAUME** - M. **BERVILLE** - M. **GERUS** – M. **GRENIER**.

ABSENTS REPRESENTES : - Mme **JOUBERT** par M. **DAUDET** (à partir du point N° 7)
- M. **DESLANDE** par Mme **MORELLE**
- Mme **BACCARO** par M. **AGGOUNE**
- Mme **LECA** par M. **SEVE**
- Mme **QUÊME** par M. **GERUS**

SECRETARE : - M. **ALLAIS** David

La Séance est ouverte à 21 h .

- **Le Compte-Rendu de la Séance du 27 Mars 2008 est adopté à l'UNANIMITE.**

ADMINISTRATION GENERALE

■ Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **TORDJMAN** rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal prévues à l'Article L 2122-22 du Code. **(Elles sont consultables au secrétariat central).**

AFFAIRES MISES EN DELIBERE

■ Les points N° 1, 2 et 3 sont approuvés à l'unanimité :

- **Mise à jour et prorogation du règlement intérieur du conseil municipal ,**

les modifications sont les suivantes :

Article 4

4-1 : Commissions Municipales Permanentes

Conformément aux articles L 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La création ou la dissolution de commissions permanentes est décidée par le Conseil municipal.
Des commissions permanentes au nombre de 6 sont créées (au lieu de 9).

- Administration Générale – Informatique et Nouvelles Technologies - Finances – Marchés Publics .
- Ecologie Urbaine - Environnement – Sécurité - Stationnement et Transports .
- Sport - Culture – Jeunesse.
- Solidarités Locales et Coopérations Internationales – Politique de la Ville – Prévention Santé – Retraités.
- Urbanisme - Aménagement – Développement Economique – Emploi – Logement – Habitat – Développement Commercial.
- Projet Educatif Local - Enseignement – Petite Enfance - Enfance – Vacances

Elles ont un caractère permanent.

Leur composition respecte le principe de la représentation proportionnelle. Les membres des commissions au nombre de 9 sont élus par le Conseil Municipal selon le principe de la représentation proportionnelle.

Les Maires-adjoints sont membres de droit des commissions ayant à traiter des questions relevant de leur délégation.

Les Conseillers désignés pour siéger dans les différentes Commissions peuvent se faire remplacer par un Conseiller de leur choix, en cas d'empêchement. Ils doivent cependant en informer le Maire.

Les commissions sont présidées de droit par le Maire ou, par un vice-président nommé par le maire.

Elles se réunissent sur convocation du président, ou, à défaut sur celle du vice-président..

lorsque les affaires inscrites à l'ordre du jour du Conseil concernent leur domaine ou pour l'élaboration d'un projet à plus long terme.

Un compte-rendu de chaque réunion est diffusé aux membres de la commission

Les commissions peuvent inviter, et à titre consultatif, à leurs travaux toute personne qualifiée ou expert susceptible d'apporter des éléments utiles et nécessaires à leur réflexion.

Les services municipaux sont représentés, à titre consultatif au sein des commissions dont ils assurent le secrétariat.

Les commissions ont un rôle consultatif. Ce rôle consiste à examiner, dans le cadre de leurs attributions, les sujets qui leur sont soumis, et à formuler un avis, notamment sur les projets de délibération soumis au conseil municipal.

Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision propre. Elles ne peuvent en aucun cas empiéter ni sur le droit d'administration qui appartient au Maire, exécutif de la commune, ni sur le droit de délibération qui appartient au conseil municipal.

DROIT DES GROUPES MINORITAIRES

Article 25

Conformément aux articles L 2121-27 et D 2121-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale peuvent à leur demande disposer d'un local administratif permanent.

Ainsi, les groupes politiques constitués peuvent demander, par écrit adressé au Maire, la mise à disposition d'un local administratif permanent pour les besoins des activités liées à l'exercice de leur mandat municipal.

Ce local mis à disposition ne peut en aucun cas être destiné à une permanence politique ou à accueillir des réunions publiques.

Article 26

Conformément aux articles L 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale, dans le Bulletin d'Information Générale et sur le site de la ville.

La répartition de l'espace d'expression réservé aux conseillers dans le bulletin municipal est fixée comme suit : 1 tiers 27x29 soit 3000 signes.

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 27

Les groupes politiques

Les conseillers municipaux peuvent constituer des groupes politiques par simple déclaration adressée au maire et signée par tous les membres du groupe. Un conseiller ne peut faire partie que d'un seul groupe. Aucun groupe ne peut comprendre moins de trois membres.

Les groupes élisent leur président ou responsable et en informent le Maire par écrit.

Les activités et les expressions des groupes s'effectuent dans le respect de la loi et du règlement intérieur du conseil municipal.

Elles ne peuvent engager aucune instance officielle de la commune. En conséquence, pour prévenir toute confusion dans l'esprit des administrés et de tous autres tiers, et préserver la responsabilité de la collectivité, les groupes ne peuvent en aucun cas, pour les besoins de leurs activités, utiliser du matériel municipal (papier et enveloppe à en-tête ainsi que logo de la Ville de Gentilly).

- **La formation des commissions municipales :**

chacune de ces Commissions, indépendamment du Maire, Président de droit et des maires –adjoints membres de droit des commissions ayant à traiter des questions relevant de leur délégation, est formée de 9 Conseillers titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

COMMISSIONS	MEMBRES
Administration Générale, Informatique et Nouvelles Technologies, Finances , Marchés Publics .	Monsieur DAUDET Patrick 33 Voix
	Monsieur AHMED Badri 33 Voix
	Madame GUILLEMAIN Sophie 33 Voix
	Monsieur BOMBLED Franck 33 Voix
	Monsieur SANOKHO Bamadi 33 Voix
	Madame MICHEL Agnès 33 Voix
	Madame LECA Marie-Sygne 33 Voix
	Monsieur SEVE Patrice-Marie 33 Voix
	Monsieur GERUS Jean - Louis 33 Voix
Ecologie Urbaine , Environnement , Sécurité , Stationnement et Transports.	Madame GUILLEMAIN Sophie 33 Voix
	Madame BONNET-TUCZAPSKI Murielle 33 Voix
	Monsieur DESLANDE Jean-Yves 33 Voix
	Monsieur VERONESE Alain 33 Voix
	Monsieur BOMBLED Franck 33 Voix
	Monsieur PRUNIER Marc 33 Voix
	Monsieur BERVILLE Vincent 33 Voix
	Madame GUILLAUME Martine 33 Voix
	Madame QUÊME Janine 33 Voix
Sports , Culture et Jeunesse.	Monsieur ALLAIS David 33 Voix
	Monsieur CAMARA Nama 33 Voix
	Mademoiselle LENTZ Stéphanie 33 Voix
	Monsieur KROP André 33 Voix
	Madame HUSSON Elisabeth 33 Voix
	Madame BACCARO Rosa 33 Voix
	Madame GUILLAUME Martine 33 Voix
	Madame LECA Marie-Sygne 33 Voix
	Monsieur GERUS Jean Louis 33 Voix
Solidarités Locales et Coopérations internationales - Politique de la Ville , Prévention Santé , Retraités	Madame NAZE Sylvie 33 Voix
	Madame JOUBERT Soazig 33 Voix
	Madame CHAURNET Mercedes 33 Voix
	Madame MORELLE Jacqueline 33 Voix
	Monsieur ALLAIS David 33 Voix
	Monsieur PRUNIER Marc 33 Voix
	Monsieur SEVE Patrice-Marie 33 Voix
	Madame GUILLAUME Martine 33 Voix
	Madame QUÊME Janine 33 Voix

COMMISSIONS	MEMBRES
Urbanisme , Aménagement , Développement Economique , Emploi , Logement , habitat, développement Commercial.	Monsieur AHMED Badri 33 Voix
	Madame BACCARO Rosa 33 Voix
	Monsieur VERONESE Alain 33 Voix
	Monsieur BOMBLED Franck 33 Voix
	Madame MICHEL Agnès 33 Voix
	Monsieur CAMARA Nama 33 Voix
	Monsieur SEVE Patrice-Marie 33 Voix
	Monsieur BERVILLE Vincent 33 Voix
	Monsieur GRENIER Jean-Brice 33 Voix
	Projet Educatif Local , Enseignement , Petite Enfance, Enfance, Vacances
Monsieur BRAND Pascal 33 Voix	
Monsieur ALLAIS Gilles 33 Voix	
Madame CHAURNET Mercedes 33 Voix	
Madame HUSSON Elisabeth 33 Voix	
Madame PORHAULT Frédérique 33 Voix	
Madame LECA Marie-Sygne 33 Voix	
Monsieur BERVILLE Vincent 33 Voix	
Monsieur GRENIER Jean - Brice 33 Voix	

- **L'élection des représentants de la ville à la Commission chargée d'examiner les offres dans le cadre des délégations de services publics et des concessions d'aménagement.**

TITULAIRES

Madame **BACCARO** Rosa
 Madame **MICHEL** Agnès
 Monsieur **AHMED** Badri
 Madame **LECA** Marie-Sygne
 Monsieur **GERUS** Jean – Louis

SUPPLEANTS

Monsieur **ALLAIS** Gilles
 Madame **HUSSON** Elisabeth
 Monsieur **DAUDET** Patrick
 Monsieur **BERVILLE** Vincent
 Madame Janine **QUÊME** Janine

■ Le conseil municipal approuve :

- **Par 29 voix pour et 4 contre,** la désignation des représentants de la ville au Comité du Syndicat Intercommunal de coopération dans le domaine de la restauration (SIDORESTO) (point N° 4) :

Titulaires

Madame **MORELLE** Jacqueline
Madame **NAZE** Sylvie
Monsieur **BRAND** Pascal

Suppléants

Madame **PORTHAULT** Frédérique
Mademoiselle **LENTZ** Stéphanie
Monsieur **DAUDET** Patrick

■ **Par 26 voix pour et 7 abstentions, l'élection des délégués à la Commission Syndicale GANDILHON pour la Gestion des Terrains du Centre Nautique Intercommunal dissout (point N° 5).**

Monsieur **AGGOUNE** Fatah
Monsieur **DAUDET** Patrick
Madame **BONNET-TUCZAPSKI** Murielle

■ **Par 30 voix pour et 3 Abstentions, l'élection des deux représentants de la Ville à l'Assemblée de l'Association villes Internet (point N°6)**

Titulaire : Monsieur **BOMBLED**
Suppléant : Monsieur **BERVILLE**

■ FINANCES COMMUNALES Points N° 7 et 8

Pour assurer l'équilibre du Budget de l'Exercice 2008, le conseil municipal , **par 30 voix pour et 3 contre** :

- **Adopte les taux d'imposition suivants :**

Impôts locaux	Bases	Taux 2008	Produits 2008
Taxe d'Habitation	21 831 000	6,41%	1 399 367
Foncier Bati	29 312 000	26,86%	7 873 203
Foncier Non Bati	27 100	11,41%	3 092
Produit issu des bases			9 275 662

- Décide de modifier les crédits inscrits aux chapitres du budget primitif 2008 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Chapitre	Article	Libellé	Inscrit au BP 2008	Decision mdificative
011		Charges à caractère général		-127 980,00
	6042	Achats de prestations de services	990 515,00	-40 500,00
	60611	Eau et assainissement	139 870,00	-10 700,00
	60612	Energie electricite	429 710,00	-6 200,00
	60621	Combustibles	61 000,00	-5 000,00
	60623	Alimentation	154 190,00	-1 000,00
	60628	Autres fournitures non stockees	371 960,00	-14 500,00
	60632	Fournitures de petit equipement	77 285,00	-700,00
	60633	Fournitures de voirie	3 000,00	-3 000,00
	611	Contrats de prestations de services avec	65 900,00	-200,00
	6132	Locations immobilieres	249 770,00	-7 000,00
	6135	Locations mobilieres	163 580,00	-1 000,00
	61522	Entretien des batiments	161 920,00	-15 750,00
	61551	Entretien materiel roulant	40 600,00	-2 000,00
	61558	Entretien autres biens mobiliers	103 810,00	-500,00
	616	Primes d assurances	110 600,00	-2 000,00
	6184	Versement a des organismes de formation	75 000,00	-10 000,00
	6188	Autres frais divers	23 950,00	-2 000,00
	6231	Annonces et insertions	28 250,00	-3 500,00
	6232	Fetes et ceremonies	73 050,00	-300,00
	6241	Transport de biens	1 500,00	-500,00
	62848	Revenance pour autres prestations de ser	400,00	-200,00
	6355	Taxes et impots sur les vehicules	3 000,00	-1 000,00
	6358	Autres impots	690,00	-430,00
66		Charges financières		-45 000,00
	66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	80 000,00	-45 000,00
67		Charges exceptionnelles (c)		-76,00
	673	Titres annules	3 000,00	-76,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				-173 056,00
RECETTES				
Chapitre	Article	Libellé	Inscrit au BP 2008	Décision mdificative
73		Impôts et taxes		-79 328,00
	7311	Contributions directes	9 374 990,00	-79 328,00
74		Dotations et participations		-93 728,00
	7411	Dgf	3 664 300,00	-7 014,00
	74123	Dotation de solidarite urbaine	272 000,00	6 130,00
	74833	Compensation au titre de la taxe professionnelle	514 640,00	-89 371,00
	74834	Compensation au titre des exoneration du foncier bati	22 058,00	-2 737,00
	74835	Compensation au titre des exoneration de la taxe d'habitation	155 699,00	-736,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				-173 056,00

■ PERSONNEL COMMUNAL (Point N° 9)

- **Par 30 voix pour et 3 abstentions** , le conseil municipal approuve :

la création, à compter du 1^{er} mai 2008, d'un emploi du cadre d'emploi des attachés territoriaux au grade d'attaché territorial,

le tableau des effectifs est modifié comme suit :

EMPLOI	Effectif budgétaire au 1 ^{er} février 2008	Effectif budgétaire au 1 ^{er} mai 2008	SOLDE
Attaché territorial	23	24	+1

■ POLITIQUE DE LA VILLE (Point N° 10)

- **A l'unanimité** , a été approuvée la demande de subventions au Conseil Régional Ile de France dans le cadre du dispositif de la Politique de la ville, Volet Développement et Animation Sociale des quartiers 2008 :

INTITULE DE L'ACTION (PORTEUR DU PROJET)		SUBVENTION SOLLICITEE
◆ lutter contre la fracture numérique les T.I.C accessibles à tous	* permettre aux publics les plus éloignés des N.T.I.C d'y avoir accès * 12 h gratuites par personne et par an * développement des actions de découverte, d'initiation et de formation aux N.T.I.C.	7000 €
◆ Education, insertion et prévention par le sport	* favoriser l'accès et la pratique sportive des enfants et des jeunes - Développer des dispositifs spécifiques en fonction des âges Garantir un encadrement qualifié Associer les parents- Favoriser la rencontre entre enfants, jeunes, parents avec l'ensemble des intervenants et associations sportives sur la ville	5.000€
Accompagnement à la scolarité pour les collégiens	* Apporter une aide méthodologique réinvestir le champ de la lecture notamment pour les 3 ^{ème} Lien parents jeunes collège	1.000 €
Les jeunes acteurs dans la cité	* Permettre aux jeunes de construire des projets, les réaliser et les valoriser Associer les jeunes dans le choix des projets municipaux Les accompagner dans des projets participatifs Les aider à aller vers d'autres jeunes de la ville Leur donner des outils leur permettant d'élaborer leur projet	4000
Courants d'arts : expressions artistiques pour l'enfance et la jeunesse dans les quartier	*Favoriser l'intégration républicaine par l'accès à la culture Favoriser la pratique et la diffusion artistiques en développant des actions culturelles au sein des quartiers Harmoniser l'offre culturelle en direction d'un public large Favoriser l'échange autour d'un projet artistique Associer les professionnels des secteurs culturel, jeunesse enseignement et enfance aux praticiens d'un art dans une approche commune.	6000 €

INTITULE DE L'ACTION (PORTEUR DU PROJET)		SUBVENTION SOLLICITEE
Fêtes de quartier	*Développer le lien social dans le quartier Créer une dynamique d'animation globale du quartier Créer des échanges et permettre aux habitants du quartier de vivre ensemble un moment festif	1000 €
Atelier de cuisine au Chaperon vert	*Renforcer le lien intergénérationnel dans ce quartier Education nutritionnelle Soutien à l'atelier d'alphabétisation Contribuer à la solidarité entre les habitants	1000 €
Je regarde et j'écris ma ville Classe de 4^{ème} Collège Rosa Parks de la ville de Gentilly	S'inscrire dans les pas de R.Doisneau, en prenant des photos à son tour pour Expliquer ce qu'on voit S'interroger sur ces gens qui font ou ont fait l'histoire de Gentilly Construire un livre avec tout cela : « Gentilly, hier et aujourd'hui Mon paysage quotidien Une mémoire pour le futur ? »	5750 €

■ ENSEIGNEMENT (Point N° 11)

- **A l'unanimité**, a été approuvée l'attribution d'une Subvention exceptionnelle de 3 600 € au Foyer Socio-Educatif du Collège Rosa Parks pour le projet "je regarde et j'écris ma ville".

■ COMMUNE PROPRIETAIRE (Point N°12)

- **Par 26 voix pour et 7 abstentions, le conseil municipal approuve :**

L'Autorisation donnée à l'Association Collectif des Musulmans de Gentilly, de déposer un permis de construire pour changement d'affectation d'un local, sis 135/137 avenue Paul Vaillant Couturier appartenant au domaine privé de la Commune.

■ RELATIONS INTERNATIONALES (Point N°13)

- **A l'unanimité**, a été approuvé le versement d'une subvention exceptionnelle d'équipement à l'Association Malienne de Solidarité et de Coopération Internationale pour le Développement (AMSCID) pour la réalisation d'un Mini Réseau d'Approvisionnement (MRA) d'eau, destiné au centre de santé communautaire de Kolobo (Mali) : **9200 €**

■ JEUNESSE(Point N° 14)

- **Egalement à l'unanimité**, a été approuvée l'organisation en collaboration avec l'Association "*Vacances, Voyages, Loisirs*", organisme de coopération dont le siège social est à VITRY-SUR-SEINE (94800), 39 avenue Henri Barbusse, les séjours suivants pour les Jeunes de 12/14 ans et 15/17 ans en Juillet et Août 2008:

Lieu	Age	Mois	Durée	Nombre de places	Prix brut séjour+ transport	Participation Familiale
Davignac (Corrèze)	12/14 ans	juillet	21 jours	7	1200	0,82X QF maximale :840 € Minimale: 300 €
Davignac	12/14 ans	août	21 jours	7	1200	0,82X QF maximale :840 € Minimale: 300 €
Plestin-Itinérant * (Côtes d'Armor)	12/14 ans	juillet	14 jours	9	1064	0,68 X QF maximale: 700 € Minimale : 250 €
Plestin-Itinérant *	12/14 ans	août	14 jours	9	1064	0,68 X QF maximale: 700 € Minimale : 250 €
Biscarosse* (Landes)	15/17 ans	juillet	14 jours	7	1380	0,94 X QF maximale : 966 € Minimale: 345 €
Biscarosse*	15/17 ans	août	14 jours	6	1380	0,94 X QF maximale : 966 € Minimale: 345 €
Grèce Cyclades	15/17 ans	juillet	14 jours	6	1498	1,02 X QF maximale: 1049 € Minimale : 375 €
Grèce Cyclades	15/17 ans	août	14 jours	6	1498	1,02 X QF maximale: 1049 € Minimale : 375 €

les Familles ne bénéficiant pas d'aide, et dont l'application de la formule de calcul donne une participation inférieure au Minimum fixé, un système de bourses exceptionnelles sera appliqué. Dans tous les cas, la participation minimum demandée aux Familles sera la suivante

Davignac (Corrèze).....	78,00 €
Plestin	65,00 €
Biscarosse	90,00 €
Grèce Cyclades	98,00 €

Complément à l'ordre du jour (Point N° 15)

A l'UNANIMITE, Le Conseil Municipal approuve La Motion contre la mise en place d'un fichier informatique centralisé : Base – Elèves :

Informé par ses représentants aux conseils d'écoles de la mise en place d'un fichier informatique centralisé : base élèves, par l'Education Nationale ; le Conseil Municipal de Gentilly tient à manifester son opposition à cette initiative et son soutien aux conseils et directions d'écoles qui manifestent le refus de voir utiliser ce fichier dans leurs écoles.

En effet, ce fichier envisage de centraliser des informations qui seront conservées tout au long de la scolarité des enfants sachant qu'elles devraient rester confidentielles car relevant du secret professionnel. Ce fichage des enfants, relatif à leurs difficultés scolaires et psychologiques, et à leur situation familiale, pourra être croisé avec le fichier CAF et être utilisé à des fins autres que scolaires.

Cette information et cette centralisation représentent un risque majeur qui doit être rejeté.

Comme vient de le reconnaître le Comité consultatif National d'Ethique : « Le croisement de base de données, les unes administratives, les autres ayant trait à la santé, peut entraîner de graves discriminations dans le domaine des assurances et de l'emploi. La généralisation excessive de la biométrie et l'utilisation croissante des procédés d'identification n'a plus seulement pour but de décrire l'individu mais de le définir, de savoir qui il est, ce qu'il fait et ce qu'il consomme ».

En résonance avec le souhait exprimé par le Comité consultatif National d'Ethique, le Conseil Municipal estime urgent l'ouverture de débats qui prennent en compte le désir de sécurité et le respect des droits de l'homme.

Il demande à Madame le Maire de Gentilly de se faire l'interprète de cette exigence et de relayer ce refus de contribuer au fichage des enfants et de transmettre à l'Education Nationale, une demande d'abandon du fichier informatique centralisé : base élèves.

AFFAIRES DIVERSES

■ Les affaires suivantes ont été approuvées à l'unanimité (Points, 16, 17, 18, 19 , 20 et 21) :

- la convention établie avec la Ville d'Arcueil ayant pour objet la mise à disposition à titre gracieux d'un ring de boxe du 25 au 28 avril 2008.
- la convention établie entre la Ville et l'Association Jeunesse Police du Val de Marne dont le siège est C.L.J. 94 – 11/19 Boulevard J.B. Oudry (94011) CRETEIL, pour l'organisation d'un stage d'activités nautiques du 21 au 25 avril 2008 sur la base nautique du Parc Départemental des sports de Paris/ Val de Marne à Créteil.
- la convention établie avec l'Association des Jeunes du 162 ayant pour objet le don de matériel sportif jusqu'au 31 décembre 2013.
- La demande d'une subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport d'un montant de 21 500 € calculé comme suit : 50% de 43 000 €(coût estimé hors taxes des travaux et de l'acquisition de matériel) dans le cadre du programme de rénovation du sol sportif du gymnase Marcel Cerdan.
- la Convention établie entre la Ville et la Mutuelle ALMERYYS, pour l'exonération du ticket modérateur de ses adhérents auprès du Centre Municipal de Santé.
- le versement à l'association Art Diffusion de la subvention de 3000 €accordée par le Conseil Général du Val-de-Marne à la Ville de Gentilly.

■ Le conseil municipal prend acte de la communication des informations sur les marchés passés au cours de l'année 2007 (Point N° 22) : (liste consultable au secrétariat central).

Rien n'étant plus inscrit à l'Ordre du Jour, la Séance est levée à Minuit.

LE SECRETAIRE,
David ALLAIS

LE MAIRE,
Patricia TORDJMAN